

COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mars 2021

Le lundi 29 mars 2021, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 23 mars 2021.

Etaients présents : Monsieur Hugo DECROIX, Madame Irène CAMACHO, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Madame Christelle VAILLANT-MARCHETTI, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE.

Absents : Monsieur Alexis DANAUS.

Pouvoirs : Madame Karine DEBRAY par Madame Cécile DUBAR

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de la séance : Noël BARATHON

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 février 2021
- Vote des comptes administratifs 2020 : budget communal, budget CCAS
- Affectation du résultat au budget communal 2021 et au budget CCAS 2021
- Vote des 2 taxes pour l'année 2021
- Vote des budgets : communal et CCAS
- Convention RPI Mirabeau/Barras
- Convention de délégation de l'exercice de la compétence des eaux pluviales
- Demande de subvention : création de jardins partagés
- Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du FRAT : notre Dame des Grenouillères
- Appellation des voies communales

1. Approbation du compte rendu du 26 février 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 26 février 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif et compte de gestion du budget principal 2020

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2020 :

Compte Administratif

Section	Dépenses	Recettes	Solde exercice 2020	001	002	Solde cumulé exercice 2020
SF	336 287.29	378 976.27	42 688.98		2 476.35	92 739.80
SI	270 621.72	187 383.78	-83 237.94	118 259.09		35 021.15

Compte de gestion

Section	Résultat 2019 + résultat eau	1068	Résultat 2020	Résultat clôture 2020
SF	126 000.19	75 949.37	42 688.98	92 739.80
		001		
SI	118 259.09	118 259.09	35 021.15	35 021.15

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 2ème adjoint, propose aux conseillers municipaux de voter.

Approuvé à l'unanimité.

3. Compte administratif et compte de gestion budget CCAS 2020

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion du budget CCAS 2020 :

Compte Administratif

Section	Dépenses	Recettes	Solde exercice 2020	002	001	Solde cumulé exercice 2020
SF	105.00	70.00	- 35.00	1 165.64		1 130.64
SI	0.00	0.00			26.93	26.93

Compte de gestion

Section	Résultat 2019	1068	Résultat 2020	Résultat clôture 2020
SF	1 165.64	0.00	- 35.00	1 130.64
		001		
SI	26.93	26.93	0.00	26.93

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 2ème adjoint, propose aux conseillers municipaux de voter.

Approuvé à l'unanimité.

4. Affectation de résultat

- au budget communal 2021

Le Maire présente le compte administratif à l'assemblée et fait observer un excédent de fonctionnement de 92 739.80 €.

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement au compte R 1068 la somme de 92 739.80 €.

- au budget CCAS 2021

Le Maire présente le compte administratif à l'assemblée et fait observer un excédent de fonctionnement de 1 130.64 €.

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent au compte R 002 la somme de 1 130.64 €.

5. Vote des 2 taxes pour l'année 2021

Le Maire propose aux membres du conseil municipal pour l'année 2021 les taux suivants :

- Taxe foncier bâti 43.81 % (taux départemental 20.70 % et taux communal 23.11 %)
- Taxe foncier non bâti 76.54 %

Approuvé à l'unanimité.

6. Budget Principal 2021

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget principal de l'année 2021 :

Fonctionnement

Dépenses 385 665.00 €

Recettes 385 665.00 €

Investissement

Dépenses 281 028.29 €

Recettes 281 028.29 €

Adopté à l'unanimité.

7. Budget CCAS 2021

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget CCAS de l'année 2021 :

Fonctionnement

Dépenses 1 630.64 €

Recettes 1 630.64 €

Investissement

Dépenses 26.93€

Recettes 26.93€

Adopté à l'unanimité.

8. Convention regroupement pédagogique des écoles de Mirabeau et Barras

Monsieur le Maire explique que suite au regroupement pédagogique des écoles de Mirabeau et Barras, des conventions ont été établies entre les deux communes.

Une nouvelle convention actualisée a été rédigée.

Approuvé à l'unanimité.

9. Gestion de services pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération est en charge de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 à compter du 01/01/2020.

Compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de différentes procédures, l'organisation ne sera pas mise en place le 1^{er} janvier 2021.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne et du recensement des ouvrages, il est nécessaire d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public. Seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité.

Il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté par une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence des eaux pluviales urbaines.

Approuvé à l'unanimité.

10. Demande de subvention : création de jardins partagés

Le Maire explique que la Commune souhaite créer des jardins partagés d'une superficie de 1000 m² sur la parcelle ZB 306 située rue de Provence.

Le montant pour cette réalisation s'élève à **6 506,00 Euros HT**.

Il précise que ce montant peut être financé comme suit :

DDT (plan de relance)	:	3 253,00 € H.T soit 50 %
Autofinancement	:	3 253,00 € H.T soit 50 %
TOTAL	:	6 506,00 € H.T soit 100 %

Approuvé à l'unanimité.

11. Demande de subvention dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) : restauration et valorisation de la chapelle de notre Dame des Grenouillères

Le Maire explique que la Commune souhaite restaurer et valoriser la chapelle de notre Dame des Grenouillères.

Le montant pour cette réalisation s'élève à **5 060 Euros HT**.

Il précise que ce montant peut être financé comme suit :

Conseil Régional FRAT	:	3 500 € H.T soit 70 %
Autofinancement	:	1 560 € H.T soit 30 %
TOTAL	:	5 060 € H.T soit 100 %

Approuvé à l'unanimité.

12. Appellation des voies communales

Le Maire rappelle que la commune va nommer les rues et numéroter les habitations.

Il présente la liste des noms des différentes rues de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Ancienne Voie	Nouvelle Voie
TRAVERSE DE L EGLISE	Rue de l'église
rue haute	Ruelle Haute
RUE BASSE	Ruelle Basse
DRAILLE DE BARRE DE RODE	Chemin de la barre de Rhode
	Androne de Saint Philippe
PRE DE FOIRE	Place du pré de foire
	Place Gilbert Aillaud
MONTEE DE LA CONDAMINE	Rue de la Condamine
	Impasse des Eygluments
PASSAGE DU RIOU	Chemin du pas de Riou
	Chemin des Guillaumonds
	Ruelle de Piégu
	Ruelle de la bergerie
	Chemin de la vieille paroisse
ACO DE BOYER	Route des Plans
LOUMEE	Chemin des Lombards
	Chemin des Barrassins
LOUMEE	Chemin des Lombards
QUARTIER GRANIER	Chemin des Graniers
	Chemin de l'Aco de Boyer
	Chemin du Colet
	Route des Sales
	Route du château
	Impasse du vieux four
	Ruelle des Bas Thumins
	Ruelle des Hauts Thumins
	Impasse du champ de miel
	Chemin des chênes verts
	Chemin des roseaux
	Route des Thumins
	Allée de Jouvénine
	Rue des écoliers
	Rue de la Césarine
	Chemin des Grées
	Chemin de Tarelle
	Chemin du vallon de Barrabine
	Chemin du ravin des Chapeaux
	Chemin du Moulin
	Place des anciens combattants
	Route de Mallemoisson
place ferdinand eyglument	Place Ferdinand Eyglument
PLACE MICHEL ALPHAND	Place Michel Alphand
	Place de la République
CHEMIN DU CIMETIERE	Chemin du cimetière

Questions diverses :

Pas de questions.

La séance est levée à 19 heures 56.

Le Maire,
Hugo DECROIX

Le Secrétaire de séance,
Noël BARATHON